

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20200615-39_2020-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Quinze Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 9 juin 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

En exercice : 27

Présents : 27

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.39/2020

Désignation des représentants de la ville au comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) crèche intercommunale « Les Petits Salanquais »

Monsieur le maire indique à l'assemblée que la ville de Torreilles fait partie du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) crèche intercommunale « Les Petits Salanquais » située sur la commune de Sainte-Marie la Mer depuis la création de ce syndicat le 31 décembre 2008.

Conformément aux statuts du syndicat et suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les représentants de la ville qui feront partie du comité syndical du SIVU dont le nombre de siège est fixé pour chaque commune à trois titulaires et deux suppléants.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de ces représentants par un vote à main levée. Il propose de désigner :

En tant que titulaires :

- Monsieur Marc MEDINA
- Madame Agnès BLED
- Madame Monique DEYRES

En tant que suppléants :

- Monsieur Guy ROUQUIE
- Madame Emilie MONTANES

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur le maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5211-7.

VU les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) crèche intercommunale « Les Petits Salanquais ».

APRES avoir procédé aux opérations de désignation.

➤ DECLARE que sont élus pour représenter la ville au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) crèche intercommunale « Les Petits Salanquais » :

En tant que titulaires :

- Monsieur Marc MEDINA
- Madame Agnès BLED
- Madame Monique DEYRES

En tant que suppléants :

- Monsieur Guy ROUQUIE
- Madame Emilie MONTANES

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

le maire,

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du :

et publication du :

Torreilles le : 18 JUIN 2020

Le maire,



Marc MEDINA

